

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 369 15 juillet 1976
Treizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 40 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

369

Domaine public

Le prix de la reprise

La reprise est là, la reprise arrive ! Cette rumeur bienfaisante s'était enflée à point nommé ces derniers mois pour culminer avec l'été : la consommation vacancière était sauvée, la transhumance estivale pouvait avoir lieu dans un climat social « à la hausse ».

Pour les travailleurs pourtant, la rentrée a toutes les chances de se présenter sous des auspices bien différents. Car le patronat est bien décidé à tirer parti jusqu'au bout de l'inquiétude née de la « crise » : faire payer la « reprise » aux plus défavorisés, comme on s'est efforcé de leur faire endosser en priorité les conséquences de la baisse de la conjoncture (démantèlement de la politique sociale).

C'est ainsi, par exemple, que le bulletin de la Société pour le développement de l'économie suisse (organe du patronat et de la haute finance helvétique, dont les thèses sont très proches de celles défendues semaine après semaine par le rédacteur de l'Atout dans les principaux quotidiens romands) jette les bases d'une politique de reprise axée d'une part sur le « rendement des entreprises » et d'autre part sur un nouveau coup d'arrêt imposé aux salaires et aux prestations sociales.

Le diagnostic patronal (SDES, 29 juin), plus précisément dans les textes : « Dès lors c'est bien le rendement des entreprises qui constitue un des facteurs décisifs. Seule son amélioration confèrera à la reprise un fondement solide et permettra de fixer à nouveau des limites judicieuses à l'intervention de l'Etat dans l'économie. Pour l'instant il faut donc veiller avant tout à maîtriser l'évolution des coûts, ce qui signifie éviter à l'économie de nouvelles charges, qu'elles soient sociales, fiscales et — malheureusement (sic. réd.) — écologiques ».

De quelle façon parvenir à rentabiliser les entreprises par la « maîtrise » des coûts ? La réponse est claire, toujours dans le même bulletin patro-

nal : « Cela implique que pour une certaine période, il convient de donner le pas à l'augmentation du rendement des entreprises sur celle du revenu des travailleurs et des prestations sociales des rentiers ».

Et le chantage final : « Une croissance des chiffres d'affaires axée sur le maintien de l'emploi mais qui s'opère à des prix inférieurs aux coûts et aux dépens des réserves pourrait inciter les entreprises, en particulier celles où le capital joue un rôle moins dominant, à transférer de plus en plus leurs activités à l'étranger ».

On le voit, on est bien loin du climat rassurant du départ en vacances ! Le patronat a d'ores et déjà posé ses conditions ; sa réponse aux revendications centrées sur le maintien de l'emploi est déjà prête, adaptée aux conditions économiques d'une reprise hypothétique.

L'avertissement est sérieux. Car l'accent prioritaire sur le « rendement de l'entreprise », c'est aussi ce cri de victoire lancé sans vergogne, à la fin du mois de juin, par la direction de Bally, présentant les résultats obtenus l'an passé : 1975, annonçaient les administrateurs en question, aura été « l'année de la relève, de l'assainissement énergétique et de la consolidation », le tout sous le signe du transfert avantageux de la production à l'étranger. Pas un mot évidemment, après ou avant la proclamation d'un bénéfice de 2,8 millions (1974 : pertes de 4,5 millions), de la situation des travailleurs licenciés en Valais.

DANS CE NUMÉRO :

P. 2 : Courrier : La fête, un autre son de cloche — Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Geerk comme Katharina Blum ; p. 3 : La tâche majeure — Point de vue : Cher Monsieur Roland Béguelin ; p. 4 : Quarante heures : déjà le compte à rebours ; p. 5 : Des étrangers au rabais ; pp. 6-7 : Dans les kiosques alémaniques — Neuchâtel : La loi des tirages ; p. 8 : Diversité de la presse suisse : Mythes et réalité.

La fête: un autre son de cloche

(...) Dans votre numéro 368, première page vous avez un court article sur « La fête et les fêtes ». Vous dites grand bien du festival de la cité, puis des fêtes de Lausanne et je vous approuve mais vous n'avez qu'une phrase méprisante pour les Clefs de Saint-Pierre. Cela n'a pas été seulement : « un super week-end du commerce et du fric » comme vous dites mais bien une très grande et très saine joie populaire. Il y a aussi eu des expositions, des concerts, du théâtre dans le genre de la fête lausannoise. Plusieurs personnes ont dit

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Geerk comme Katharina Blum

Encore un *mea culpa!* Dans le numéro 363 de DP, j'ai cru pouvoir attribuer à mon grand ami, Me Manuel, un article paru dans *La Nation* et signé « A. M. », qui proposait de condamner comme instigateur l'esprit faussé coupable d'avoir induit en erreur tel objecteur de conscience... Eh bien, je m'étais trompé : les articles signés « A. M. » ne sont pas de Me André Manuel, mais bien de Me Alphonse Morel. Rendons à Morel ce qui est à Morel ! Je suis à la fois désolé et ravi. Désolé d'avoir confondu; ravi de voir que Me Manuel, apparemment, se désolidarise des propos de Me Morel — qu'en tout cas il ne les endosse pas. Pour passer à un autre ordre de considérations et revenir à ce que j'écrivais au sujet de la presse et de « L'honneur perdu de Katharina Blum » et de l'affaire Chappaz, vous vous souvenez de « l'affaire Geerk » ?

Frank Geerk, poète allemand né à Kiel mais établi à Bâle, avait publié dans une revue littéraire un poème intitulé « L'Épître pastorale » :

combien cette réanimation de la vieille ville avait été vraie et bonne. Non, vraiment cela n'a pas été que « commerce et fric ».

Et puis, vous ne savez peut-être pas qu'à Genève l'Eglise est séparée de l'Etat. Ce qui fait que, malgré d'importantes subventions, c'est l'Eglise protestante qui doit subventionner les importants travaux de réfection de notre cathédrale. Alors comme elle a eu 600 000 francs de déficit l'an dernier elle ne s'en serait pas sortie sans cette grande bastringue où protestants, catholiques, genevois sans confession et communautés étrangères se sont trouvés joyeusement réunis. Ça aussi ce fut une grande joie.

Albert Lombard

« Si vous reveniez, Seigneur Jésus,
Nous vous attacherions au pont de l'autoroute.
Sans compliments.

Nous froterions votre corps au blanc de persil
Et nous klaxonnerions à faire éclater vos

[oreilles.

Nous vous tondrions les cheveux et les poils du
[sexe

Pour les collectionneurs de reliques.

Vous nous excusez, n'est-ce pas.

Puis nous pomperions votre sang dans le réservoir
[voir de notre auto

Et nous prendrions congé de vous en vous re-
[merciaient avec empressement.

Na ja. (je renonce à traduire) »

Je ne suis pas sûr d'apprécier beaucoup le poème. Sur le fond, j'ai souvent pensé, quant à moi, que si le Seigneur revenait, il ne serait pas crucifié (ni sans doute attaché au pont d'une autoroute), mais courrait fort le risque de se voir mis en observation dans une clinique psychiatrique — de même qu'Ezéchiël, que saint François et que bien quelques autres. Mais je suis d'accord avec le pasteur et écrivain bernois Kurt Marti, qui ne voit dans le poème de Geerk rien de blasphématoire

et qui estime que son grand mérite « est d'actualiser la Passion par un symbole beaucoup plus parlant pour notre civilisation que la croix : le pont de l'autoroute. » (...) « Est-on sûr, à voir la manière dont les gens célèbrent Pâques ou Noël, que nos contemporains réserveraient à Jésus un autre traitement ? »

Or — deuxième étape qui rappelle étrangement Katharina Blum — à partir de juin 1973 (le poème a paru dans le deuxième trimestre de la même année), campagne de presse dans la revue (publicitaire) « Doppelstab » (250 000 exemplaires), articles et lettres de lecteurs, invitant les églises à intervenir et l'autorité à sévir et à expulser l'étranger Geerk. Plainte déposée pour blasphème et atteinte à la religion par le conseiller national chrétien-social Breitenmoser. Procès. Acquiescement par le tribunal de Bâle, qui met toutefois à la charge de Geerk 1100 francs d'émolument, plus les frais de la cause. Appel par-devant le Tribunal fédéral, qui confirme en mai 1976 le jugement bâlois...

La campagne, toutefois continue. Comme Katharina Blum, Geerk reçoit des lettres de menaces (anonymes). Il m'envoie la photocopie de l'une d'entre elles, signée d'une croix gammée : « tu es et tu demeures ici indésirable, toi, arrogante truie d'ordre allemande » (« du bist und bleibst hier, unerwünscht du arrogante deutsche drecksau »). Voilà qui ne serait pas grave — pareils fous ont toujours abondé — si cela ne se combinait pas avec une certaine pratique judiciaire et une certaine attitude de la presse (d'une certaine presse).

J. C.

A NOS ABONNÉS

Rappel. En juillet et en août, l'équipe de DP se met au rythme bimensuel qui fut le sien pendant les premières années du journal : récupération et préparation de la « rentrée » obligent !

Sortie des prochains numéros : 29 juillet, 12 et 26 août; dès le 2 septembre, parution hebdomadaire à nouveau.

POINT DE VUE

Cher Monsieur Roland Béguelin

Vous souhaitez, semble-t-il, une Constitution jurassienne « marquée par les idées et les concepts de la fin du XXe siècle ».

C'est très bien, c'est très généreux, ça.

C'est très joli.

Mais j'ai l'impression — et presque la certitude — que vous allez retomber, avec votre Charte fondamentale, exactement dans les mêmes vieilles ornières, les mêmes grandes déclarations et le même juridisme plus ou moins jésuitique.

Pourquoi ?

Parce que vous ne savez pas — ou parce que vous avez oublié — *que l'homme n'est qu'un élément, un parmi beaucoup d'autres, dans la biosphère.*

Vous avez certainement lu beaucoup de bouquins d'histoire, Monsieur Béguelin. Mais, comme la quasi totalité des membres de la Constituante, vous n'avez probablement jamais ouvert un bon bouquin d'écologie.

Or, vous en apprendriez beaucoup plus sur l'homme et ses droits fondamentaux en lisant François Ramade¹, par exemple, qu'en discutant avec tous les spécialistes de droit constitutionnel de Suisse.

Tenez, si je n'étais pas si fauché, je vous l'offrirais volontiers, le bouquin de Ramade ! Et vous pourriez faire venir Ramade, ou Jean Dorst, ou Taylor, ou Duvigneaud, ou Saint-Marc, ou Plattner, le président de la LSPN, ou Ehrlich — ... je pourrais vous en citer encore vingt-cinq — devant votre Constituante, pour quelques exposés.

Parce que ce sont eux, oui, eux, qui ont élaboré les idées et les concepts de la fin du XXe siècle, sacré nom d'un chien !

Je suis prêt à me fendre de cent balles si vous invitez l'équipe de « The Ecologist » à venir discuter avec vos constituants. Edward Goldsmith parle parfaitement le français, en plus.

Et je vous parie une caisse de bière que vous

allez considérer d'un autre œil votre Déclaration des Droits de l'homme et tout ce blabla.

Vous ne vous rendez donc pas compte que vous êtes en train de rédiger une Constitution dans le meilleur style du XIXe siècle, non ?

Vous ne vous rendez pas compte que ces droits que vous appelez fondamentaux ne valent pas un pet de coucou si vous ne réclamez pas, *d'abord*, pour l'homme, une biosphère équilibrée ?

Ah ! vraiment, vous êtes cloche ! Ce n'est pas un siècle de retard que vous avez, c'est un million d'années !

Bah ! je ne me fais pas beaucoup d'illusions. Ce n'est pas encore demain la veille que vous mentionnerez, dans votre Constitution, quelque chose comme « le respect du milieu vital et des exigences biophysiques de l'espèce humaine ». Votre Constitution, elle a neuf chances sur dix de n'être qu'un piège-à-cons.

Gil Stauffer

¹ « Eléments d'écologie appliquée ». Ediscience. Paris, 1974.

La tâche majeure

Sans aucun doute, la mise sur pied d'une politique de la santé digne de ce nom reste l'une des tâches majeures pour les années à venir dans notre pays. Une redite ? Certainement, au moins dans ces colonnes ! Mais il reste que le projet en question semble stagner depuis des années.

Désormais cependant les outils existent qui pourraient permettre d'aller de l'avant. Que l'on consulte par exemple l'ouvrage récemment édité dans une collection de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud (Caroline 11 bis, Lausanne), intitulé « Démographie médicale en Suisse — Santé publique et prospective 1900-1974-2000 ». Cette

« bible de la santé publique » sera (est déjà) l'un des livres de chevet de DP pour les mois à venir. Comment résoudre, par exemple, le problème lancinant posé à la page 265 :

« En Suisse, la consommation médicale et hospitalière a augmenté ces quinze dernières années à un rythme très rapide. Le niveau médical, comparativement à d'autres pays, est certainement élevé. Les disparités sont cependant patentes entre les cantons. En ligne générale, le classement selon un modèle médical et hospitalier place en tête les cantons qui disposent d'un hôpital universitaire, riches, urbains, à activité tertiaire dominante. En fin de classement, on trouve les cantons économiquement faibles, peu urbanisés, où le secteur agri-

cole est resté important. De manière frappante, la carte du niveau médical et hospitalier se recoupe avec les cartes géographiques du développement économique, de la richesse, de l'industrialisation, de l'urbanisation, des types d'activité, de la densité d'assurés et même de la religion. En fait, la vie de l'homme dépend de sa condition sociale ; selon son appartenance cantonale, le citoyen suisse n'est pas égal face aux possibilités d'obtention des soins. Et même, quoique les liaisons statistiques soient faibles, on peut montrer qu'en Suisse, face à la mort, les individus dépendent encore de l'appareil médico-hospitalier, de la densité des personnels, de l'environnement régional quant à leur espérance de vie. »

Quarante heures : déjà le compte à rebours

Quarante heures par semaine : le débat a été relancé par la décision du congrès VPOD de Lausanne de laisser la liberté de vote pour la consultation populaire du 5 décembre prochain. On se souvient que tant le Conseil National que le Conseil des Etats avaient suivi, respectivement en mars et en juin, la proposition du Conseil fédéral de rejeter sans contre-projet l'initiative des Organisations progressistes en la matière. Le débat au National avait même été particulièrement significatif de la fermeté des parlementaires à l'encontre du texte POCH.

On connaît la volonté affichée de l'Union syndicale suisse de parvenir aux quarante heures par la voie des négociations conventionnelles. Dans un certain sens, les votes des parlementaires sur l'initiative POCH ont pu la confirmer dans son optique, même si certaines voix syndicales (Félicien Morel dans « L'Union PTT » notamment) suggèrent que l'USS prenne à son compte une initiative sur les quarante heures par étapes et avec compensation des salaires, initiative qui permettrait le retrait des POCH dans les meilleures conditions (décision de principe de la commission syndicale sur ce sujet brûlant le 30 août prochain).

De fait la principale question posée par le débat sur les quarante heures en l'état actuel du climat économique et social est l'étendue de la marge de manœuvre aujourd'hui à disposition des organisations syndicales qui tenteraient de négocier une diminution de la durée hebdomadaire du travail avec leurs homologues patronaux. Jusqu'ici, en tout cas, il semble bien que les discussions n'aient rien donné, et on doute que des résultats favorables soient enregistrés jusqu'à la fin de l'année (négociation de la convention horlogère en perspective en automne...). Concluera-t-on que seule une initiative pourrait, portée par une mobilisation populaire importante, aboutir à une se-

maine des quarante heures dans un proche avenir ? En tout état de cause, sur le terrain, le pas à franchir est encore considérable comme le montre ce tableau publié par le Comité national pour l'introduction de la semaine de quarante heures et qui fait le point du temps de travail prévu par convention collective en 1973 (depuis lors des baisses mais très faibles ont été enregistrées) :

	Heures
Horticulture	47 - 50
Carrières	45 - 50
Aliments	45 - 48
Boissons	44
Tabac	45
Textile	45
Vêtements	44 - 46
Tournage bois	44 - 49
Ebénisterie	45 - 50
Papier	45
Cartonnage	44
Arts graphiques	43
Reliure	44

Cuir	45 - 48
Chimie	43 - 45
Taille pierre	42 ½ - 50
Ciment	46
Tuileries	45
Verre	45
Vis, décolletage	44
Serrurerie	44 - 45
Sanitaire	45
Installations électriques	44 - 46
Garages	45 - 52
Machines	45
Horlogerie	44
Maçonnerie	45 - 50
Charpente	44 - 50
Carrelage	50
Plâtrerie	42 ½ - 47 ½
Commerce de gros	42 - 50
Commerce de détail	42 - 50
Banques	42 ½ - 44
Assurances	43
Chauffeurs	50 - 55
Hôtellerie	44 - 60

Des étrangers au rabais

La qualité avant la quantité : c'est sous ce titre général ainsi que l'on a pu interpréter les nouvelles directives soumises pour consultation aux gouvernements cantonaux par les départements de justice et police et de l'économie publique au chapitre des « étrangers exerçant une activité lucrative en Suisse ». On veut bien des étrangers, on s'attendrit surtout devant la crème d'entre eux, capables de stimuler l'industrie d'exportation et de créer de nouveaux emplois. Caricature des nouvelles directives officielles ? A peine ! Voyons cela de plus près.

Le but de la réglementation en question reste toujours le même, né des pénibles affrontements avec les xénophobes : « réaliser un rapport équilibré entre l'effectif de la population suisse et celui de la population étrangère résidente ». C'est à partir

de ce postulat de base que le Conseil fédéral a bâti sa politique restrictive d'admission, articulée aujourd'hui sur des contingents cantonaux. L'accent « qualitatif » des dernières directives se marque, dans la nouvelle mouture, par la possibilité de recourir à des contingents spéciaux si l'on est en mesure de prouver que l'admission de cadres ou de personnel qualifié peut contribuer à la création ou au maintien de nombreuses places de travail destinées à des travailleurs indigènes ou s'ils appartiennent à des « entreprises étroitement liées sur le plan international, lorsqu'il s'agit d'ouvrir dans d'autres pays de nouveaux marchés spécifiques ».

Voilà une orientation de la politique d'accueil des étrangers qui, si elle va probablement dans le sens des intérêts économiques bien sentis du pays, n'en présente pas moins des aspects d'égoïsme à peine voilé. Que l'on se rappelle en effet que, sous

la pression xénophobe en particulier, les autorités helvétique se sont jusqu'ici principalement préoccupées des données quantitatives du problème posé par la population étrangère. C'est dire que sur le fond, soit les conditions de séjour de nos « hôtes », la situation n'a guère évolué depuis que Schwarzenbach et ses amis ont fait leur cheval de bataille de la « surpopulation étrangère », mis à part les changements intervenus sous la pression des événements économiques survenus dans la foulée de la « crise ». C'est dire que la Confédération « veut bien » accueillir en priorité des « cadres » et du « personnel qualifié », mais à proprement parler au rabais pour tout ce qui touche leurs conditions de vie ! L'élémentaire contrepartie aux souhaits — ou aux exigences comme on voudra — formulés quant à la qualité des étrangers serait de revoir de fond en comble les conditions de notre voisinage avec eux. Si le Conseil fédéral ne s'est pas rangé à cette position ces dernières années par simple souci humanitaire, qu'il change de cap aujourd'hui au moins sous le signe de la loi de l'offre et de la demande !

Le texte de l'initiative « Etre solidaire » fournirait le canevas tout indiqué pour une telle réflexion.

ANNEXE

Le cas neuchâtelois

Un des points d'accrochages les plus fréquents dans le débat au sujet de la participation des étrangers à la vie de la communauté helvétique, est le droit de vote. Il faut admettre que les points de repère véritablement significatifs font là le plus totalement défaut.

On sait que, dans le canton de Neuchâtel, la loi sur les communes datant de 1849 connaît un droit de vote des étrangers sur le plan communal; aujourd'hui, ce droit n'est accordé qu'aux étrangers qui sont établis dans le canton depuis plus de cinq ans et dans la commune depuis plus d'une

année (droit d'éligibilité exclu). Dans le canton de Fribourg, les étrangers ont le droit de se faire représenter à l'assemblée des contribuables lorsqu'elle traite notamment du budget communal par un citoyen ayant le droit de vote dans la commune (projets: le canton d'Argovie, s'il adopte le projet de nouvelle constitution élaboré par le conseil constitutionnel, accordera la possibilité aux communes d'introduire le droit de vote aux

étrangers dans les affaires communales; une réglementation semblable a reçu l'agrément des experts dans le projet de constitution jurassienne). Bref, on a coutume de se référer à l'exemple neuchâtelois en la matière; mais est-il vraiment probant? Quelques chiffres pour cerner la question (source: rapport du Conseil d'Etat neuchâtelois au Grand Conseil sur le problème de l'extension du droit de vote des étrangers aux affaires cantonales):

1. Elections communales 1972

Ville	Nombre d'électeurs			Participation électorale			
	Total	Suisses	Etrangers	Suisses		Etrangers	
				en chiffres absolus	en pour-cent	en chiffres absolus	en pour-cent
Neuchâtel	21 890	21 049	841	8 804	41,5 %	109	13 %
La Chaux-de-Fonds	25 807	24 656	1 151	11 945	48,4 %	287	24,9 %
Le Locle	8 042	7 630	412	4 688	61,4 %	186	45,1 %

2. Votations populaires à La Chaux-de-Fonds

Année	Projet soumis au vote	Participation électorale			
		Suisses		Etrangers	
		en chiffres absolus	en pour-cent	en chiffres absolus	en pour-cent
1966	Hausse des taxes sur les spectacles	3 815	15,1 %	37	6,2 %
1971	Signalisations lumineuses	5 480	22,1 %	76	7,9 %
1974	Acquisition de biens-fonds pour le personnel de l'hôpital	11 016	45,2 %	181	13,4 %

La publication de ces statistiques a inspiré maints commentaires pessimistes sur les conséquences d'un octroi du droit de vote aux étrangers vivant dans notre pays: n'observe-t-on pas chez nos hôtes une participation encore moindre que celles des Suisses?

A cela il est indispensable de répondre que « la participation électorale est généralement l'effet d'une intégration qui a déjà eu lieu, mais non un moyen d'intégration ». S'ajoute à cette constata-

tion d'ordre général que la population étrangère n'a jamais pu user du droit de vote pour publier ses problèmes ou faire connaître ses points de vue spécifiques... L'expérience neuchâteloise confirme donc avant tout que l'octroi du droit de vote aux étrangers — sur le plan communal en l'occurrence — ne saurait être envisagé que comme un des éléments d'une politique d'accueil plus globale!

DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Où étaient les absents?

Chaque jour, au bas de la dernière page du « Thurgauer AZ », une ou deux phrases expriment l'opinion du journal sur un événement d'actualité. Le 24 juin cette « pensée » était la suivante : « Vainqueur des dernières élections, le Parti socialiste occupe 55 sièges du Conseil national depuis l'automne passé. Hier, on a enregistré 39 suffrages pour l'initiative socialiste en faveur d'un impôt sur la richesse. »

Le lendemain c'est le rédacteur de « TW » qui titrait d'un seul mot son commentaire du vote en question : « Désintéret ». Il note le nombre d'heures que les militants ont consacré à la collecte des signatures et leur oppose le fait que moins de trois douzaines d'élus socialistes ont réservé quelques minutes pour soutenir l'initiative et honorer ainsi le travail des militants : « Quand environ vingt députés socialistes sont absents lors d'une votation sur une revendication essentielle du Parti, c'est tout simplement une honte. » L'article a fait le tour de la presse socialiste alémanique.

Schwarzenbach sur la brèche

Et, depuis lors, des lettres de lecteurs condamnent cette attitude commune à de si nombreux élus. Plus récemment, le conseiller national Emil Schaffer, de Langenthal, s'est exprimé sur ce sujet délicat en relevant la difficulté de tout mener de front : profession, séances de groupes, séances de commission, etc. Pour terminer sur cette phrase rassurante : « Mais sur des sujets contestés et, avant tout, lors de votes importants, on a le droit de compter sur une bonne participation des représentants du peuple. » (la motion Schwarzenbach proposant de supprimer la signature de la liste de présence l'après-midi a été discutée en fin de session; Schaffer s'y est opposé car il estime que cette signature est un moyen psychologique

d'améliorer la présence aux séances; c'est pourtant Schwarzenbach qui l'a emporté : « On peut aisément imaginer pourquoi. »)

— Lire, dans le dernier supplément « politique et culturel » de la « National Zeitung » (numéro 213) la première partie d'une réflexion du politologue bâlois Arnold Künzli sur la « démocratie de demain » : l'auteur part du constat, aujourd'hui largement répandu, de la « crise de la démocratie » (en mettant particulièrement l'accent sur le déclin de la participation des citoyens à la vie civique en général) pour lancer un appel au « courage de l'utopie »; sous le signe d'un « socialisme démocratique », un plaidoyer pour un effort d'imagination, pour un système capable de rallier l'adhésion du plus grand nombre sans être pour-

NEUCHÂTEL

La loi des tirages

« Jusqu'ici du moins, vous avez soigneusement sélectionné les articles qui ne font pas apparaître les différences d'options politique entre nos deux journaux, laissant de côté — pourquoi ? — les éditoriaux de René Braichet, de Lucien Granger et de R.A. pour la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » lesquels sont, vous le savez aussi bien que moi, des monuments de pensée fasciste (avéré pour les deux premiers; latent — ce qui est bien plus redoutable — pour le dernier). Or, vous ne pouvez l'ignorer davantage, ces trois messieurs, plus les chroniqueurs économiques et certains correspondants étrangers (RFA par exemple) sont les maîtres à penser, des maîtres à penser largement suivis de la société du Bas du Canton, au-delà d'un certain âge (or, si nous venons de refuser le droit de vote aux jeunes gens âgés de dix-huit ans, quiconque a dépassé l'âge de la retraite dispose toujours de sa voix !) (...) Je crains qu'à vous borner à voir comment sont traitées ici et là-haut certaines dépêches d'agence, vous ne donniez en

tant, au moins en une première étape, anesthésié dans un carcan par trop réaliste (ce texte a, semble-t-il trouvé des échos plutôt favorables après une première lecture à la radio).

Eclairer les consommateurs

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger » (28), le point sur le dossier — de l'entrée de la Suisse à l'ONU, sur le thème : comment concilier les vues gouvernementales et l'opinion du corps électoral helvétique ? Dans le même numéro, une brève note sur les informations destinées aux consommateurs et consommatrices : de quelle manière distinguer les sources indépendantes des autres, largement tributaires des budgets publicitaires.

fin d'analyse qu'un pâle, et très inexact reflet de la différence qu'il y a entre la FAN et « L'Impartial ».

C'est en ces termes que l'un des lecteurs neuchâtelois de DP commentait les premiers volets (DP 363 à 365) de la confrontation, esquissée dans ces colonnes entre les deux quotidiens neuchâtelois. En réalité, et pour une catégorie bien précise d'articles, ceux inspirés par l'actualité régionale et locale traitée dans les deux publications, l'analyse comparative du contenu rédactionnel de « L'Impartial » et de la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » avait fait apparaître clairement ce qui n'était au départ qu'une présomption : à savoir que, pour ce travail-là, les deux journaux suivent les mêmes rails ou peu s'en faut. Au-delà des options politiques fondamentales, marquées nettement à droite pour la FAN, plus vagues et critiques pour « L'Impartial », les lecteurs sont le plus souvent confrontés au même ton, à la même manière de répercuter la « micro-information ». Jouissant tous deux d'un monopole de fait incontesté dans leur principale aire de diffusion, les deux journaux sont établis depuis longtemps dans un « armistice » commercial qui leur évite de s'aff-

fronter et de se contredire ouvertement. Non seulement par omission (répartition géographique des tirages) mais même, comme on a pu le constater, par convergence sur des diagnostics communs. Pas de concurrence réelle donc, dont les lecteurs pourraient éventuellement bénéficier...

Le champ de notre investigation était volontairement limité dans le temps (mi-mai - mi-juin) et dans l'espace (rédactionnel). Nous éviterons donc de tirer des leçons générales et définitives de cette expérience. Cette dernière pourrait pourtant fournir des points de repères intéressants dans la perspective du débat sur l'aide à la presse, surtout dans l'appréciation de la « diversité » de la presse suisse (voir aussi en page suivante les conclusions de E. Bollinger sur le sujet).

Cela dit, et pour suivre notre correspondant, il est évident que la lecture comparée et attentive de la FAN et de « L'Impartial » laisse apparaître des divergences fondamentales dans le climat rédactionnel de ces deux organes qui comptent tout de même parmi les plus importants de Suisse romande. On ne trouve pas, par exemple, dans le quotidien du Haut, ces éditoriaux délirants d'anticommunisme (René Braichet : « Marxisme et christianisme » dès le 2 juin), ou, à l'occasion de l'attaque d'une banque (Banque de l'Etat de Fribourg à Romont le 16 juin), ces appels à la création de corps privés de surveillance de sinistre mémoire ! De même, la FAN, n'a pas coutume, dans la sphère qui lui est réservée, de porter un regard aussi vif et aussi critique sur les tenants et aboutissants économiques et sociaux que celui de Gil Baillo par exemple dans « L'Impartial ».

Voilà qui est acquis; mais encore faudrait-il juger du véritable impact de ces différences sur le lecteur !

Il faut admettre que l'« engagement » des deux journaux ne se manifeste jamais mieux que lorsqu'il n'implique pas — ou peu — de risques pour l'implantation de la publication : la politique internationale, voire même certains aspects de l'actualité nationale deviennent donc souvent le lieu de polémiques acerbes. Mais voit-on des corres-

pondants à Berne, à travers des prises de position souvent implicites, définir effectivement des choix différents, opposés même (par exemple à propos de la loi sur l'aménagement du territoire), l'impact de ces réflexions reste certainement faible : rien ne remplace — les sondages menés par les éditeurs de tous bords sont significatifs à cet égard — le retentissement de choix manifestés sur le terrain local ou régional, celui précisément où l'on découvre la FAN et « L'Impartial » les plus neutres.

Mercredi 19 mai dans « L'Impartial » et jeudi 20 mai dans la FAN, la même photographie pour illustrer des développements sur la guerre civile libanaise. Un cliché assez sombre à vrai dire : au premier plan, juste reconnaissable, un jeune enfant pleure, entouré de trois personnes plus floues, aux fonctions difficilement identifiables.

La légende accompagnant ce béline diffère cependant assez d'un quotidien à l'autre pour que cela ait frappé une lectrice qui nous signale la chose : — FAN, titre de l'article (Agence France Presse) : « Liban : à Beyrouth c'est pire qu'à Hanoï » ; légende : « Dans les bras de sa mère, un enfant libanais crie sa douleur ».

— « L'Impartial », titre de l'article (correspondance signée J. Sharp) : « Les combats font rage au Liban où le premier ministre libyen a fait un bref séjour » ; légende : « Un médecin de la Croix-Rouge vaccine contre le choléra un petit Libanais effrayé ».

Fragilité de l'information.

Pour juger des prises de position et du climat politique entretenus par les deux quotidiens, il faudrait également faire la part de la mise en page dont la conception est radicalement différente, de « L'Impartial », plus discret, à la FAN, plus accrocheuse et volontiers boulevardière à la « une ». L'intervention dans la formation de l'opinion passe aussi par-là. Comment ignorer par exemple que la FAN a laissé rebondir, une fois de plus, l'« affaire » de l'hôpital des Cadolles, par

le biais de lettres de lecteurs, présentées à l'intérieur sous la forme de « correspondances » n'engageant pas, selon la formule consacrée, la responsabilité de la rédaction, mais annoncées en première page (2 juin notamment) sous la forme de titres informatifs, rédigés dans un style pour le moins péremptoire et sans précautions rédactionnelles d'aucune sorte ?

En bref, l'impression prévaut d'une pauvreté de l'information politique sur les plans locaux et régionaux (mais est-ce le reflet de la réalité quotidienne à ce niveau ?) : les deux rédactions semblent se contenter de rapporter les événements sans porter sur eux systématiquement un regard critique (la part de commentaires publiés par « L'Impartial », quoique sensiblement plus longue et plus étoffée que celle de la FAN, reste relativement faible).

A noter, dans cette perspective, qu'à propos du Jura, le quotidien du Haut ne publie pratiquement plus aucun commentaire. On ne voit pas d'autre raison à cette « neutralité » qui confine à l'absence ou au détachement que des soucis de diffusion... Bizarrement la FAN, dont le correspondant jurassien, discrètement séparatiste, fournit une information de qualité et des commentaires bien pesés, n'a pas hésité à monter dans le bateau jurassien pour défendre probablement une « ethnie française » qui cadrerait bien avec ses objectifs commerciaux.

Comment expliquer cet effacement de deux quotidiens, pourtant solidement assis sur leur territoire, de la scène critique locale et régionale ? A l'évidence les équipes de rédaction ne sont pas directement en cause, qui comptent des professionnels compétents. On doit bien voir là par contre se révéler le poids des contingences financières, incarnées par des directions capables de faire valoir leur point de vue sans partage : mécontenter le moins possible, à défaut de pouvoir réduire tout le monde... La répartition des forces politiques dans le canton, qui rend difficile les choix tranchés, est l'alibi idéal pour une neutralité commode économiquement.

Diversité de la presse suisse : mythes et réalité

En tout 16 millions d'exemplaires par semaine, soit 116 journaux paraissant cinq fois ou plus par semaine, 38 journaux trois à quatre fois par semaine, 41 journaux deux fois par semaine, sans compter les feuilles d'annonces ni les feuilles officielles : le lecteur suisse croule littéralement sous le papier journal.

Comment interpréter au juste cette masse d'informations et de commentaires présentés, certes sous des étiquettes diverses, mais souvent, très souvent coulés dans le même moule ? Serait-ce la garantie malgré tout d'une pluralité d'opinions ? S'agit-il d'y débusquer un conformisme habilement déguisé pour le plus grand profit du plus grand nombre d'éditeurs ? Les réponses officielles à ces questions sont, jusqu'ici, plus ou moins convergentes ; on feint de tenir le foisonnement des titres dans la presse suisse pour le signe de la santé de la démocratie helvétique : plus les journaux sont nombreux, et plus les lecteurs des tendances les plus opposées seraient susceptibles de trouver leur compte idéologique dans les colonnes de l'une ou de l'autre des publications mises à leur disposition ! Les rapports successifs de la commission des cartels, enquêtant sur d'éventuels monopoles de presse, et concluant imperturbablement à l'inexistence de concentrations dangereuses dans ce secteur, ont largement contribué à accréditer le mythe de la très saine « pluralité » de la presse de Genève à Romanshorn.

Rien de plus difficile que de mettre en lumière, au-delà des slogans, le visage réel de l'information dans notre pays. L'enjeu est pourtant d'importance au moment où s'ouvre péniblement un débat sur l'aide à la presse. Dans ces conditions, l'ouvrage que vient de publier sur le sujet Ernst Bollinger¹ peut être tenu pour un point de repère désormais indispensable à une compréhension renouvelée de la question.

En quelques trois cents pages d'analyses, Bol-

linger met à mal les diagnostics traditionnels sur le contenu rédactionnel des quotidiens d'informations politiques et générales » publiés en Suisse. La méthode ? Comparer, après avoir fait soigneusement l'état de la presse helvétique (historique et statistiques) le traitement d'un événement politique spécifique, « pendant une période qui cor-

Parmi les multiples tableaux mis à jour par E. Bollinger, celui-ci, particulièrement parlant : il s'agit des quotidiens ayant un directeur, rédacteur (en chef) ou membre du conseil d'administration au Parlement fédéral :

— *Parti radical-démocratique :*

Neue Zürcher Zeitung, Zürichsee-Zeitung, Zürcher Oberländer, Aargauer Tagblatt, Solothurner Zeitung, Luzerner Tagblatt | Zuger Tagblatt, Thurgauer Zeitung, Schaffhauser Nachrichten, Nouvelle Revue de Lausanne, L'Est Vaudois, Le Démocrate, Il Dovere.

— *Parti libéral : Basler Nachrichten, Journal de Genève | Gazette de Lausanne.*

— *Parti démocrate-chrétien :*

Vaterland, Die Ostschweiz, Solothurner Nachrichten, Neue Zürcher Nachrichten, Basler Volksblatt, Aargauer Volksblatt, Thurgauer Volkszeitung, Bündner Tagblatt, Le Pays, Popolo e Libertà.

— *Union démocratique du centre :*

Berner Zeitung, Weinländer Tagblatt, Zürichbieter, Zürcher Unterländer.

— *Alliance des indépendants : Die Tat.*

— *Mouvement républicain :*

Neues Bülacher Tagblatt.

respond à la durée de l'événement ou plus précisément à la durée pendant laquelle l'événement possède une valeur d'information », à travers un échantillon très large de quotidiens (et non pas quelques journaux caractéristiques ou pris au hasard). Les événements choisis : la crise du gouvernement Brandt (1972), le référendum en France (1972), le 24e Congrès du parti commu-

niste de l'URSS (1971), le dossier du Pentagone sur le Vietnam (1971), la campagne électorale fédérale de 1971.

Le moins que l'on puisse dire est que les conclusions de Bollinger sont dénuées de toute ambiguïté ! En voici les passages les plus significatifs qui rejoignent largement le diagnostic étayé semaine après semaine dans les colonnes de DP :

« — La pluralité de la presse quotidienne suisse ne doit pas être confondue avec la diversité de l'information ;

» — la diversité est, en général, restreinte du fait du petit nombre de sources d'information ;

» — la diversité de l'information est aussi fonction du tirage, de la diffusion et du volume publicitaire d'un quotidien ;

» — la diversité au niveau des informations de pe politique nationale et internationale se retrouve dans une minorité de journaux qui représentent à peu près le quart de tous les titres de quotidiens suisses ;

» — la diversité des opinions est restreinte dans la majorité des quotidiens en raison de leur orientation politique semblable et conformiste ainsi que de leur intégration dans un système de structures politiques et économiques très imbriquées ;

» — cette diversité des opinions est également restreinte dans les journaux politiquement non engagés en raison de leurs intérêts commerciaux, la proximité des institutions gouvernementales (municipales ou cantonales) et des groupements économiques, culturels ou autres, mais aussi du conformisme de leurs lecteurs (...);

» — la diversité existante ne paraît pas devoir diminuer avec le mouvement de concentration économique ;

» — en conséquence, la thèse qui affirme que la concurrence économique dans la presse doit être maintenue et, au besoin, soutenue par des mesures d'aide pour garantir la diversité de l'information et des opinions est, dans sa forme actuelle, dénuée de tout fondement. »

¹ Ernst Bollinger, « La Presse suisse, structure et diversité ». 1976, Herbert Lang, Bern / Peter Lang, Frankfurt.